

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 1^{er} MARS 2018
DÉLIBÉRATION N°2018-02

Le 1^{er} mars 2018 à 09h30, le conseil d'administration de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux s'est réuni sous la présidence de Madame Anne GUÉRIN.

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative	Olivier Pujolar (représentant Manuel Tunon de Lara)	Anne Guérin	Julien Rousset
	Stéphan Armengaud	Vincent Tiberj	Paul Gaignard
	Céline Thiriot	Jules Boisseau- Lalande	Inès Rabei
	Quentin Léon	Gilles Pinson	Robert Lafore
Es qualités	Yves Déloye		Catherine Mendiboure
Absents ayant voix délibérative et ayant donné procuration	Isabelle Boudineau	Claire Laux	Isabelle Guinaudeau
	Anne Gaudin	Paul Puy	Guillaume Garrigues
	Mathieu Gallet	Xabier Itçaina	Thierry Le Goff
	Pierre de Gaétan Njikam Mouliom	Jane Gray Sadran	Olivier Duhamel
Absent n'ayant pas donné procuration ou ayant donné procuration à un membre absent	Patrick Gérard		Anne Fontagnères
	Valentin Chevallier		Garazi Alarcon O Farrill
	Leyla Wander		Énora Lamy

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2017

Vu l'article 22 du décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu l'article R.741-4 du code de l'éducation ;

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

DÉCIDE

Article 1:

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 25 ETPT sous plafond et 14,2 ETPT hors plafond
- 5 622 322,82 € d'autorisations d'engagement
- 5 328 218,22 € de crédits de paiement
- 6 200 528,74 € de recettes
- 872 310,52 € de solde budgétaire

Article 2:

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 1 185 633,69 € de variation de trésorerie
- 1 111 345,03 € de résultat patrimonial
- 1 511 443,86 € de capacité d'autofinancement
- 1 186 274,76 € de variation de fonds de roulement

Article 3:

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat de 1 111 345,03 € en réserves.

Article 4:

Le compte financier 2017 de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux, composé des tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, du compte de résultat, du bilan et de diverses annexes, tel que présenté par l'agent comptable et joint à la présente délibération, est adopté.

Après en avoir délibéré,

Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	24
Nombre d'abstentions	0
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0

La présente délibération est adoptée.

Les dispositions de la présente délibération prennent effet dans un délai de quinze jours à compter de leurs réceptions par le Recteur d'Académie de Bordeaux, à moins que celui-ci n'en autorise l'exécution immédiate.

Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire. Elle est affichée de manière permanente au sein du Bureau B218, 11 Allée Ausone, 33 607 Pessac Cedex et est accessible sur le site internet de l'établissement.

Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Recteur d'Académie de Bordeaux et de sa publication.



CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 1^{er} MARS 2018
DÉLIBÉRATION N°2018-03

Le 1^{er} mars 2018 à 09h30, le conseil d'administration de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux s'est réuni sous la présidence de Madame Anne GUÉRIN.

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative	Olivier Pujolar (représentant Manuel Tunon de Lara)	Anne Guérin	Julien Rousset
	Stéphan Armengaud	Vincent Tiberj	Paul Gaignard
	Céline Thiriot	Jules Boisseau- Lalande	Inès Rabei
	Quentin Léon	Gilles Pinson	Robert Lafore
Es qualités	Yves Déloye		Catherine Mendiboure
Absents ayant voix délibérative et ayant donné procuration	Isabelle Boudineau	Claire Laux	Isabelle Guinaudeau
	Anne Gaudin	Paul Puy	Guillaume Garrigues
	Mathieu Gallet	Xabier Itçaina	Thierry Le Goff
	Pierre de Gaétan Njikam Mouliom	Jane Gray Sadran	Olivier Duhamel
Absent n'ayant pas donné procuration ou ayant donné procuration à un membre absent	Patrick Gérard		Anne Fontagnères
	Valentin Chevallier		Garazi Alarcon O Farrill
	Leyla Wander		Énora Lamy

DEMANDE D'ATTRIBUTION DU GRADE DE MASTER AU DIPLÔME DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE BORDEAUX

Vu l'article 22 du décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1, D.612-33 à D.612-36-1, D.613-1 à D.613-12 et D.741-10 ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de de master ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2017 relatif à l'attribution du grade de master aux titulaires du diplôme de fin d'études des instituts d'études politiques ;

Considérant la nécessité d'une délibération du conseil d'administration de l'établissement approuvant la demande de renouvellement d'attribution du grade de master pour le diplôme de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux ;

DÉCIDE

Article unique :

L'autorisation de demande de renouvellement du grade de master pour le diplôme de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux est octroyée.

Après en avoir délibéré,

Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	24
Nombre d'abstentions	0
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0

La présente délibération est adoptée.

Les dispositions de la présente délibération prennent effet dans un délai de quinze jours à compter de leurs réceptions par le Recteur d'Académie de Bordeaux, à moins que celui-ci n'en autorise l'exécution immédiate.

Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire. Elle est affichée de manière permanente au sein du Bureau B218, 11 Allée Ausone, 33 607 Pessac Cedex et est accessible sur le site internet de l'établissement.

Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Recteur d'Académie de Bordeaux et de sa publication.



CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 1^{er} MARS 2018
DÉLIBÉRATION N°2018-04

Le 1^{er} mars 2018 à 09h30, le conseil d'administration de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux s'est réuni sous la présidence de Madame Anne GUÉRIN.

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative	Olivier Pujolar (représentant Manuel Tunon de Lara)	Anne Guérin	Julien Rousset
	Stéphan Armengaud	Vincent Tiberj	Paul Gaignard
	Céline Thiriot	Jules Boisseau- Lalande	Inès Rabei
	Quentin Léon	Gilles Pinson	Robert Lafore
Es qualités	Yves Déloye		Catherine Mendiboure
Absents ayant voix délibérative et ayant donné procuration	Isabelle Boudineau	Claire Laux	Isabelle Guinaudeau
	Anne Gaudin	Paul Puy	Guillaume Garrigues
	Mathieu Gallet	Xabier Itçaina	Thierry Le Goff
	Pierre de Gaétan Njikam Mouliom	Jane Gray Sadran	Olivier Duhamel
Absent n'ayant pas donné procuration ou ayant donné procuration à un membre absent	Patrick Gérard		Anne Fontagnères
	Valentin Chevallier		Garazi Alarcon O Farrill
	Leyla Wander		Énora Lamy

APPROBATION DU CALENDRIER DES INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2018-2019

Vu l'article 22 du décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

DÉCIDE

Article unique :

Le calendrier des inscriptions pour l'année universitaire 2018-2019, joint à la présente délibération, est adopté.

Après en avoir délibéré,

Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	24
Nombre d'abstentions	0
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0

La présente délibération est adoptée.

Les dispositions de la présente délibération prennent effet dans un délai de quinze jours à compter de leurs réceptions par le Recteur d'Académie de Bordeaux, à moins que celui-ci n'en autorise l'exécution immédiate.

Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire. Elle est affichée de manière permanente au sein du Bureau B218, 11 Allée Ausone, 33607 Pessac Cedex et est accessible sur le site internet de l'établissement.

Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Recteur d'Académie de Bordeaux et de sa publication.



CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 1^{er} MARS 2018
DÉLIBÉRATION N°2018-05

Le 1^{er} mars 2018 à 09h30, le conseil d'administration de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux s'est réuni sous la présidence de Madame Anne GUÉRIN.

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative	Olivier Pujolar (représentant Manuel Tunon de Lara)	Anne Guérin	Julien Rousset
	Stéphan Armengaud	Vincent Tiberj	Paul Gaignard
	Céline Thiriot	Jules Boisseau- Lalande	Inès Rabei
	Quentin Léon	Gilles Pinson	Robert Lafore
Es qualités	Yves Déloye		Catherine Mendiboure
Absents ayant voix délibérative et ayant donné procuration	Isabelle Boudineau	Claire Laux	Isabelle Guinaudeau
	Anne Gaudin	Paul Puy	Guillaume Garrigues
	Mathieu Gallet	Xabier Itçaina	Thierry Le Goff
	Pierre de Gaétan Njikam Mouliom	Jane Gray Sadran	Olivier Duhamel
Absent n'ayant pas donné procuration ou ayant donné procuration à un membre absent	Patrick Gérard		Anne Fontagnères
	Valentin Chevallier		Garazi Alarcon O Farrill
	Leyla Wander		Énora Lamy

APPROBATION DU CALENDRIER UNIVERSITAIRE POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2018-2019

Vu l'article 22 du décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

DÉCIDE

Article unique :

Le calendrier universitaire pour l'année universitaire 2018-2019, joint à la présente délibération, est adopté.

Après en avoir délibéré,

Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	24
Nombre d'abstentions	0
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0

La présente délibération est adoptée.

Les dispositions de la présente délibération prennent effet dans un délai de quinze jours à compter de leurs réceptions par le Recteur d'Académie de Bordeaux, à moins que celui-ci n'en autorise l'exécution immédiate.

Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire. Elle est affichée de manière permanente au sein du Bureau B218, 11 Allée Ausone, 33 607 Pessac Cedex et est accessible sur le site internet de l'établissement.

Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Recteur d'Académie de Bordeaux et de sa publication.



CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 1^{er} MARS 2018
DÉLIBÉRATION N°2018-06

Le 1^{er} mars 2018 à 09h30, le conseil d'administration de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux s'est réuni sous la présidence de Madame Anne GUÉRIN.

Étaient présents :

Membres ayant voix délibérative	Olivier Pujolar (représentant Manuel Tunon de Lara)	Anne Guérin	Julien Rousset
	Stéphan Armengaud	Vincent Tiberj	Paul Gaignard
	Céline Thiriot	Jules Boisseau- Lalande	Inès Rabei
	Quentin Léon	Gilles Pinson	Robert Lafore
Es qualités	Yves Déloye		Catherine Mendiboure
Absents ayant voix délibérative et ayant donné procuration	Isabelle Boudineau	Claire Laux	Isabelle Guinaudeau
	Anne Gaudin	Paul Puy	Guillaume Garrigues
	Mathieu Gallet	Xabier Itçaina	Thierry Le Goff
	Pierre de Gaétan Njikam Mouliom	Jane Gray Sadran	Olivier Duhamel
Absent n'ayant pas donné procuration ou ayant donné procuration à un membre absent	Patrick Gérard		Anne Fontagnères
	Valentin Chevallier		Garazi Alarcon O Farrill
	Leyla Wander		Énora Lamy

APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU FONDS D'AIDE À L'INSERTION ET À LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Vu l'article 22 du décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu l'article L.821-1 du code de l'éducation ;

DÉCIDE

Article unique :

Le règlement intérieur du Fonds d'Aide à l'Insertion et à la Réussite des Élèves (FAIRE), joint à la présente délibération, est adopté.

Après en avoir délibéré,

Effectif statutaire du CA	30
Membres en exercice	30
Nombre de présents et d'excusés ayant donné procuration au moment du vote	24
Nombre d'abstentions	0
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0

La présente délibération est adoptée.

Les dispositions de la présente délibération prennent effet dans un délai de quinze jours à compter de leurs réceptions par le Recteur d'Académie de Bordeaux, à moins que celui-ci n'en autorise l'exécution immédiate.

Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire. Elle est affichée de manière permanente au sein du Bureau B218, 11 Allée Ausone, 33 607 Pessac Cedex et est accessible sur le site internet de l'établissement.

Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Recteur d'Académie de Bordeaux et de sa publication.

